

LE CH HENRI EY VOUS INFORME

L'établissement est certifié V2014, février 2017
Certification avec recommandation d'amélioration (B)

En application des articles 6144-1 et 6161-2 du code de la santé publique, sont mis à disposition du public les résultats annuels des indicateurs de qualité et de sécurité des soins de l'établissement.

Évaluation de la satisfaction des usagers 2018



Satisfaction globale

- Hospitalisation complète : **90 %**
- Hospitalisation De Jour : **90 %**
- Prise en charge en Centre Médico-Psychologique : **90 %**
- Prise en charge au long cours : **84 %**



Taux de retours

- Hospitalisation complète : **22 %**
- Hospitalisation De Jour : **25 %**
- Prise en charge en Centre Médico-Psychologique : **3,5 %**
- Prise en charge au long cours : **16 %**

Tableau de bord des Infections Associées aux Soins (IAS) 2018 (sur données 2017)

Maîtrise du risque infectieux.

	Résultat de l'établissement	Positionnement de l'établissement (classe de performance)
ICSHA 3 (données 2018) Délivrance de Produits Hydro-Alcooliques global établissement (Score)	53,7 %	C

Légende + ● ● ● ● ● -

Indicateurs Qualité Sécurité des Soins (IQSS) Score 2018 (sur les séjours 2017)

A ≥ 80 %
B ≥ 60 et < 80 %
C < 60 %

	Résultats de l'établissement	Positionnement de l'établissement (classe de performance)	Évolution par rapport au précédent recueil
Tenue du dossier patient (% de dossiers conformes)	73 %	B	↘
Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation (% de dossiers conformes)	78 %	B	↘
Dépistage des troubles nutritionnels (% de dossiers conformes)	90 %	A	↗

La tenue du dossier patient

Score de conformité de la tenue et du contenu du dossier des patients adultes hospitalisés à temps plein en établissement psychiatrique pendant au moins 8 jours.

Le délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation

Proportion de patients adultes pour lesquels le courrier de fin d'hospitalisation est complet ET la différence entre la date de fin de séjour et la date inscrite sur le courrier de fin d'hospitalisation est inférieure ou égale à huit jours.

Le dépistage des troubles nutritionnels

Proportion de patients adultes pour lesquels une notification du poids dans les sept jours suivant l'admission et une seconde notification du poids pour les séjours supérieurs ou égaux à 21 jours sont retrouvées.